
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. La demande de dérogation mineure décrite ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements* seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 15 octobre 2024, à 18 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2023-0182	6968, chemin Bazinet	Vc-948	<ul style="list-style-type: none">• La construction d'un garage détaché projeté ayant une superficie de 87 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés;• La construction d'un garage détaché projeté ayant une hauteur de 7,92 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 6 mètres;• La construction d'un garage projeté pourvu d'une porte de garage ayant une hauteur de 3 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2,5 mètres.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 septembre 2024.

Anny Després, greffière adjointe